

LETTRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES



septembre 2001

Chers Parents,

Après un été plus serein que celui de l'an passé, la rentrée s'est organisée dans toutes nos écoles pour permettre aux élèves d'accomplir une année scolaire dans de bonnes conditions.

Cependant, dès la première semaine, notre actualité a été judiciaire et administrative. Nous avons remporté une semi-victoire avec la confirmation en appel du caractère diffamatoire des propos de J. Guyard, malgré sa relaxe prononcée par la Cour. Plus importante encore est la lettre de Jack Lang qui nous blanchit officiellement des accusations dont nous avons fait l'objet.

Nous espérons pouvoir vite quitter ce terrain du sectarisme où nous avons été trop longtemps tenus pour nous concentrer sur notre seule raison d'être : l'enseignement et l'éducation.

Je vous souhaite une bonne rentrée. Bien cordialement.

Jacques Dallé
Président

13, rue Gassendi 75014 Paris
Tél. 01 43 22 24 51
Fax 01 43 22 14 29
federation@steiner-waldorf.org

Jack Lang écrit à la Fédération

Le 29 mai dernier, le responsable permanent de la Fédération, accompagné d'une délégation de parents d'élèves et de professeurs, avait rencontré brièvement Jack Lang pour lui remettre les 25 000 lettres de pétition réunies au cours des semaines précédentes. À cette occasion le ministre avait assuré qu'il apporterait une réponse aux questions qui lui étaient posées.

Le 24 juillet il a adressé à la Fédération une lettre dont le texte intégral est reproduit en page suivante. On retiendra de ce courrier que le ministre confirme que « *les contrôles diligentés par Monsieur l'inspecteur général Daniel Groscolas n'ont pas révélé de pratiques à caractère sectaire* » et qu'il en a « *informé Monsieur Alain Vivien, Président de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes qui a pris bonne note de nos conclusions.* »

Une réponse a été adressée récemment au ministre : vous la lirez également en annexe (page 3).

La justice relaxe J. Guyard, mais confirme la diffamation

Le 6 septembre la Cour d'appel a rendu son arrêt sur le jugement du Tribunal correctionnel de Paris. On se souvient que le président de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes et l'argent avait fait appel de sa condamnation en première instance pour diffamation après des propos tenus sur le plateau du journal télévisé de France 2 le 17 juin 1999 et suite à la plainte déposée par la Fédération des Écoles Steiner en France, la société financière de la Nef et le Mercure fédéral.

La Cour d'appel a :

- affirmé la recevabilité des trois parties plaignantes, jugeant ainsi qu'elles pouvaient s'estimer lésées par les accusations dont elles ont fait l'objet ;
- refusé d'accorder à J. Guyard le bénéfice de l'immunité parlementaire ;
- confirmé que les propos tenus présentaient bien un caractère diffamatoire.

La Cour a en revanche accordé à J. Guyard l'excuse de la « bonne foi », estimant que celui-ci s'était fait le porte-parole d'un travail collectif, en l'occurrence le rapport parlementaire, sans qu'elle ait les moyens d'en vérifier la véracité.

En résumé, ce jugement en appel nous est moins favorable que celui qui avait été prononcé en première instance. Néanmoins, si J. Guyard gagne sur la forme et est du coup relaxé, nous gagnons sur le fond : la Cour d'appel a bien confirmé que, les propos du député étant diffamatoires, les écoles Steiner-Waldorf sont innocentes des accusations de « *pratiques illégales, gravement attentatoires aux libertés individuelles* ».

La Fédération a adressé un communiqué à la presse : vous pouvez le lire en page 4, ainsi que la dépêche qui a été publiée par l'Agence France Presse, à la suite de notre action de communication.

En un combat douteux

Depuis plusieurs semaines de nombreuses personnes dans le réseau des écoles Steiner-Waldorf (professeurs, parents, sympathisants) reçoivent des messages de M. Christian Cotten. Ce dernier, dirigeant d'une société de conseil et de formation et par ailleurs président d'un parti politique (« Politique de vie »), s'estime injustement accusé d'appartenir à l'église de Scientologie. Il s'est lancé dans des actions de lutte contre ce qu'il appelle les « chasseurs de sectes » et il appelle à un large rassemblement autour de lui pour la défense des libertés citoyennes.

La Fédération a décidé de demeurer en dehors de toutes ces actions pour différentes raisons, certaines propres au combat mené par M. Cotten, les autres plus générales.

Parmi ses ennemis M. Cotten mélange sans nuance des parlementaires, la MILS, les membres de différents cabinets ministériels et l'UNADFI, qu'il projette de tous réunir dans un procès à sensation. Il essaie de rassembler tous les soutiens et il « ratisse large ». Ainsi, par exemple, prend-il fait et cause pour des mouvements tels que la communauté spirituelle du Mandarom. Il ne nous semble pas opportun de mêler nos forces à un tel combat.

D'une façon générale nous entendons rester fidèles à la ligne que nous sommes fixée depuis deux ans : éviter autant que possible la polémique sectaire et replacer les enjeux sur le terrain de l'enseignement et de l'éducation.

> Lettre de Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale au président de la Fédération

Paris, le 24 juillet 2001

Monsieur le Président,

Vous m'avez récemment transmis divers documents de soutien à votre action, ainsi qu'un courrier, en date du 5 juin 2001, me remerciant de notre récent entretien.

Une année scolaire se termine. Les différentes écoles privées relevant de votre fédération ont fait l'objet de contrôles approfondis de nos services. Même si elles se révèlent variables d'une école à l'autre, des évolutions positives ont été constatées. Je m'en félicite et veux y voir, pour une part, le résultat du dialogue que j'ai souhaité voir s'instaurer entre le ministère et votre fédération.

Ces évolutions doivent se poursuivre, notamment en ce qui concerne le respect de la législation portant sur les vaccinations obligatoires et sur l'obligation scolaire telle qu'énoncée dans la loi du 18/12/1998 et précisée dans le décret d'application n°99-224 du 23/03/99.

Sans me prononcer, bien entendu, sur d'autres activités, associatives ou commerciales, se réclamant de l'anthroposophie, je ne puis que vous confirmer ce que vous ont dit les membres de mon cabinet en rapport avec vous : les contrôles diligentés par Monsieur l'inspecteur général Daniel Groscolas n'ont pas révélé de pratiques à caractère sectaire. J'en ai informé Monsieur Alain Vivien, Président de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes qui a pris bonne note de nos conclusions.

La France, pays de liberté, a mis en place un dispositif législatif et réglementaire équilibré permettant une grande liberté pédagogique et l'expression du caractère propre des écoles privées, tout en garantissant le respect des droits de l'homme, des droits de l'enfant et sa socialisation par une éducation à la citoyenneté. Il me semblerait souhaitable que les écoles, membres de votre fédération, ne limitent pas l'information des parents de leurs élèves aux pratiques pédagogiques spécifiques qui sont les vôtres, mais qu'elles l'ouvrent également à la connaissance de la pensée de votre fondateur, Rudolf Steiner.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jack Lang